

PLAN D'ACTION POUR LE MINISTERE PUBLIC

POINT D'ETAPE – 10 FEVRIER 2015

La ministre de la Justice a présenté son plan d'action pour le ministère public le 10 février 2014. A partir de 22 propositions issues du rapport Nadal et de 2 propositions issues du rapport Delmas-Goyon, 20 actions avaient été retenues pour assurer l'adaptation du ministère public aux enjeux actuels. Un an plus tard, 40 mesures ont été mises en application ou sont en cours autour des 3 axes suivants :

I - AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ▶ Par l'adaptation des effectifs des parquets, pour tenir compte de l'importance et de la diversité de leurs missions

56% de la promotion 2012 entrée en fonction en septembre 2014 ont été affectés au parquet, soit 109 postes de substituts proposés en sortie d'école. De même que 57% de la promotion du concours complémentaire 2014, soit 20 postes de magistrats du parquet, ont été proposés aux lauréats du concours. Enfin sur les nouveaux postes créés dans la circulaire de localisation des emplois 2014, plus d'un magistrat sur deux est affecté au parquet. L'écart entre le taux de vacances au siège et le taux de vacances au parquet est passé de 2 points à 1,3 fin 2014.

CHIFFRES CLÉS

13 des 25 nouveaux postes de magistrats créés dans la circulaire 2014 relèvent du parquet.

- ▶ Par le développement de l'assistance au magistrat

Dans le cadre du projet JUSTICE 21^e SIECLE une expérimentation a été lancée dans six juridictions pour mettre en place les greffiers assistants du magistrat. Ces GAM, qui bénéficient d'une formation spécifique, ont pour mission de faciliter le travail des magistrats en préparant les dossiers en amont.

- ▶ Par l'adaptation des indemnités d'astreinte à la réalité des charges

Une indemnité de déplacement, complétant l'indemnisation des astreintes dont peuvent bénéficier les magistrats, a été créée.

CHIFFRES CLÉS

80 € en cas d'intervention de nuit, et 40 € en cas d'intervention les samedis, dimanches et jours fériés.

- ▶ Par l'adaptation des outils technologiques

Des smartphones sécurisés ont été déployés dans le cadre de la permanence des parquets. Une dotation particulière a été réservée aux magistrats en charge de la lutte anti-terroriste.

Un serveur vocal interactif qui permet de sélectionner les appels les plus urgents notamment pour les magistrats de permanence est désormais en fonction dans quatre juridictions.

CHIFFRES CLÉS

350 tablettes tactiles seront mises à la disposition des magistrats en priorité du parquet, puis du siège et des greffiers de juridictions expérimentales.



II - AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE

▶ Par la définition d'une nouvelle méthode d'élaboration et d'évaluation des politiques pénales

Un conseil du ministère public a été installé auprès du directeur des affaires criminelles et des grâces (DACG). Il sera consulté régulièrement sur les principaux sujets législatifs et de politique pénale afin de faciliter la remontée de l'information sur les attentes, les bonnes pratiques et les difficultés des juridictions.

▶ Par le soutien des juridictions sur le plan juridique

- Par la multiplication des fiches FOCUS DACG (synthèses juridiques sur des thèmes techniques).
- Par l'élaboration de guides méthodologiques (presse, saisies et confiscations).
- Par la montée en puissance de la Foire aux questions (FAQ, consultation en ligne de la DACG par les magistrats).

CHIFFRES CLÉS

Ce conseil est composé de **4** procureurs généraux et de **4** procureurs de la République venus de tous les points du territoire

III - ADAPTER LE DROIT ET LE TRAITEMENT DE CERTAINS CONTENTIEUX

▶ Par l'évolution de l'enquête pénale pour renforcer les droits de la défense en garantissant l'efficacité des investigations

Un projet de loi articulant les exigences européennes en matière des droits de la défense avec le renforcement du contradictoire dans l'enquête préliminaire est à l'étude.

▶ Par la modernisation de l'intervention des parquets en matière civile

En matière civile, un texte est en cours d'examen par le Conseil d'Etat pour dispenser le ministère public d'assister à toutes les audiences en matière gracieuse afin d'accroître sa présence dans les audiences obligatoires.

Un outil est en cours d'élaboration pour intégrer les activités civiles du parquet au dispositif statistique du ministère de la Justice afin de mesurer cette charge de travail.

REVISION CONSTITUTIONNELLE

Après le vote positif de la loi sur la réforme du statut qui prévoit la nomination des magistrats du parquet sur avis conforme du CSM ainsi que l'alignement du régime disciplinaire des magistrats du parquet sur celui des magistrats du siège, le congrès n'a pas été réuni faute de majorité qualifiée.

PROJET DE LOI ORGANIQUE

Un projet de loi organique qui précisera le périmètre de l'autorité du garde des Sceaux sur les magistrats du parquet au regard de l'interdiction des instructions individuelles est en cours d'élaboration.

Contacts presse – Cabinet de la Garde des sceaux : 01 44 77 22 02

Courrier électronique : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



www.justice.gouv.fr
[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)